

DÉLIBÉRATION N°DL20250164 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 02 DÉCEMBRE 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/11/2025 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 8 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h42) ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 20h18, de 20h32 à 22h18) ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 18h45) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h20) ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 20h45) ; M. Jean-Marc LAVAL

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h42)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (de 20h18 à 20h32, et à partir de 22h18)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h45)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 18h43)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 23h20)

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 20h45)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

ACQUISITION D'UN TÈNEMENT 12 CHEMIN DU PAVILLON BLANC À SAINT-CHAMOND

M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

Certaines voiries de la Commune possèdent des gabarits parfois un peu faibles. Dans le cadre d'une mutation immobilière ayant donné lieu à la réception d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), la commune a étudié l'opportunité d'un élargissement du chemin du pavillon blanc.

Cette voirie présente des caractéristiques complexes liées à son linéaire, son étroitesse impactant les circulations des administrés et des services (comme notamment l'enlèvement des ordures ménagères ...).

Lors du dépôt de la Déclaration d'Intention d'Aliéner le 23 juin 2025 (DIA 25 00158), des échanges entre les parties ont permis d'étudier la faisabilité de cet élargissement en proposant l'acquisition d'une bande de terrain de 2 mètres environ le long de la parcelle 111 BI 64 d'une contenance totale de 985 m².

Un accord de principe a été trouvé permettant de ne pas préempter le bien (maison et terrain) et d'acquérir, dans le cadre d'une procédure à l'amiable, la bande de terrain nécessaire aux travaux d'élargissement du chemin du pavillon blanc.

Cette bande de terrain représente une emprise foncière d'environ 90 m². Sa contenance sera à préciser dans le cadre de l'intervention d'un géomètre.

L’élargissement de la voirie nécessite de déposer la clôture existante. A l’issue des travaux sous maîtrise d’ouvrage communale, le propriétaire devra procéder à la pose d’une nouvelle clôture.

Cet accord de principe comprend le prix d'acquisition du bien (2 €/m²), la prise en charge des frais de géomètre et de notaire et le versement d'une indemnité pour la clôture (2 875 TTC) par la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'acquisition d'une bande de terrain d'une emprise d'environ 90 m² sisé 12 chemin du pavillon blanc à Saint-Chamond concernant une partie de la parcelle 111 BI 64 au prix de 2€/m²,
 - **d'approuver** la prise en charge des frais de géomètre, de notaire et des indemnités de clôture de 2 875€ TTC par la Commune,
 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes démarches et à signer tout acte nécessaire à la réalisation de la transaction.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/12/2025



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne